

Pour un changement de cap

500 millions en juin dernier, puis un supplément de 600 millions, enfin 408 nouveaux millions, bientôt prolongés par une importante rallonge de 500 millions (pour la période 1977-1978) : les « programmes » de relance lancés par le Conseil fédéral se succèdent et restent toujours aussi vagues.

Cette fois, il est question d'un arrêté sur l'encouragement de l'emploi, d'un arrêté sur l'encouragement des investissements des pouvoirs publics et d'une modification de la loi sur le service de l'emploi (intégration des jeunes et réintégration des sans-emploi). Précisions qui n'en sont pas, justes bonnes à justifier légalement des sommes dont les affectations resteront en fin de compte aussi floues que la relance elle-même.

Certes, le retard d'infrastructure accumulé (!) pendant les années de vaches grasses impose, pendant des mois et des mois encore, un plan de travaux immédiats ; il justifie donc des investissements « qualitatifs » (épuration, équipements hospitaliers, notamment) dans la mesure où des projets sont prêts à être réalisés par les communes et les cantons concernés.

Mais quels seront les prolongements d'une telle politique ? En reviendra-t-on à la croissance quantitative des années soixante ? Les perspectives ouvertes par les crédits octroyés ces derniers mois n'apportent aucun élément de réponse à ces questions primordiales.

M. Georges-André Chevallaz, à la Télévision romande (« Table ouverte »), parle de « saturation » (secteur de la construction) et de « normalisation », appelle le bon peuple à la raison, sans évoquer un quelconque changement de cap. Plus significatif, M. Brugger insiste depuis des mois sur les dangers que ferait courir au système une intervention trop marquée de l'Etat dans le ménage financier et économique. C'est dire que l'on ne peut ni veut imprimer une direction au développement de notre pays, que l'on compte sur un

rétablissement du « statu quo ante », que l'on espère relancer la machine sur les mêmes rails exactement, peut-être à une vitesse plus raisonnable.

C'est se contenter d'une riposte partielle.

Au-delà des injections de millions de francs dans les secteurs menacés, au-delà d'un effort important pour reconstituer les bases d'une croissance pareille à celle qui a mené à la dépression actuelle, il est indispensable d'ouvrir une discussion sur le type de développement souhaitable pour la collectivité helvétique. Les rapports avec nos voisins et partenaires commerciaux conditionnent à l'évidence une part appréciable de notre production ; il est cependant des domaines où les choix restent possibles et où l'ébauche d'une croissance qualitative est envisageable.

Le mérite de deux journalistes de la « National Zeitung » aura été (voir annexe en page 2) de fixer méthodiquement des points de repères qui stimulent l'imagination dans cette perspective et permettent à chacun de prendre la parole sur le sujet. Le plan qu'ils esquissent n'est certes pas global, il n'est du reste pas présenté comme tel. C'est l'amorce d'un débat qui doit prendre une ampleur nationale.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Annexe de l'éditorial : Une autre croissance ; p. 3 : Constitution fédérale : un débat est ouvert ; pp. 4/5 : L'horlogerie et les horlogers - II : Une part du gâteau toujours plus étroite ; p. 5/6 : Bulova Watch : pour un plan d'ensemble ; pp. 6/7 : La semaine dans les kiosques alémaniques : La peste rouge (annexe : Pour le bien des téléspectateurs) ; p. 8 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : La malédiction de Babel — 13 milliards de gain et pas un sou d'impôts.

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
No 346 22 janvier 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

346

Une autre croissance

Deux journalistes de la « National Zeitung » présentaient donc ces derniers jours (NZ des 6, 9 et 13 janvier) des suggestions pour un autre modèle de développement (voir également en première page). Leur but : mettre l'accent sur une croissance qualitative, en finir progressivement avec la loi de la quantité, favoriser une « relance » différente (création de nouveaux postes de travail, amorces d'économies radicales dans certains secteurs, revalorisation de professions peu à peu abandonnées); le tout dans un souci constant de rester pratique, de tenir compte des contingences budgétaires et légales.

Quelques exemples, résumés, tirés de ce travail original, qui est l'amorce d'une réflexion alternative indispensable.

Le chapitre de l'énergie est particulièrement crucial. En fait, le choix officiel est clair : en attendant une conception générale sur la question, on privilégie la création de nouvelles sources de production énergétique, en l'occurrence et presque exclusivement l'énergie atomique, en repoussant à plus tard un plan énergique de lutte contre le gaspillage.

Le chauffage : les enjeux

Prenons par exemple le chauffage qui représente tout de même près de 50 % de toutes les dépenses d'énergie ! Une action réfléchie dans ce secteur permettrait non seulement de sérieuses économies, mais diminuerait aussi notre dépendance vis-à-vis du pétrole; elle serait également génératrice de places de travail.

Et les frais occasionnés par ce changement de cap, dira-t-on. Ils seront supportés par les propriétaires, c'est-à-dire par les locataires bien sûr, mais ces investissements seraient bientôt « rentabilisés » sous forme d'économies sur les factures de chauffage. Seraient à examiner immédiatement

les pénalisations à infliger aux propriétaires récalcitrants, ainsi que la forme du contrôle à exercer, par l'intermédiaire de l'Etat et des locataires eux-mêmes à travers leurs associations, sur la mise en œuvre des travaux nécessaires. Bref, de telles initiatives seraient la preuve que nous sommes prêts à payer le prix de la défense de l'environnement, sans en rester aux déclarations de principe...

La liste des suggestions proposées par les journalistes de la NZ n'est certes pas nouvelle ; rappelons-en tout de même les principaux points (voir également les mesures actuellement à l'étude par exemple dans le canton de Genève).

L'isolation

— Tout d'abord l'isolation des bâtiments, anciens et nouveaux. Si tous les appartements neufs étaient désormais équipés selon les normes d'isolation strictes actuellement imaginables (et relativement aisées à réaliser : murs doubles, fenêtres réduites, etc.), il en coûterait une dépense supplémentaire de 180 millions (3 % des frais de construction de 400 000 habitations; ce seuil de 400 000 est réaliste, compte tenu de la multiplication des appartements vides). Une dépense considérable, au premier abord; mais à l'horizon, les comptes s'éclaircissent : création rapide de 3000 nouvelles places de travail dans la construction, économie annuelle de 170 millions lorsque, dans seulement dix ans, près d'un million de Suisses habiteront dans ces logements « isolés » et contribueront ainsi à épargner du mazout (quelque 8 % de la consommation actuelle, peut-on espérer légitimement).

D'un autre côté, 300 millions investis dès maintenant dans une amélioration de l'isolation d'anciens bâtiments permettraient, en 1985, à un million de Suisses d'épargner un autre 10 % de la consommation de mazout. A la clef de l'opération : de l'emploi dans la branche pour 5000 personnes supplémentaires !

Le tout reposerait sur de nouvelles prescriptions

fédérales concernant l'isolation, prescriptions qui imposeraient aux propriétaires de prendre à leur charge les dépenses de chauffage occasionnées par un éventuel refus de se prêter à la tentative. — Une autre prescription officielle pourrait imposer le contrôle régulier des brûleurs et des chaudières (à l'heure actuelle, seuls huit cantons connaissent cette réglementation). D'où, d'après les expériences faites jusqu'ici, une économie de 10 % du mazout; d'où encore, la création de 150 postes de « contrôleurs » spécialisés, qui seraient choisis parmi les chômeurs, nombreux dans ce secteur.

— Et pourquoi ne pas imposer, dans la foulée, un chauffage différencié des pièces par thermostat (pendant la journée, il est évident que certaines pièces sont surchauffées); selon les spécialistes de Sulzer, une telle mesure aboutirait à une économie de 20 % du mazout... Le jeu en vaudrait la chandelle si l'on songe que, par ailleurs, un investissement de quelque 100 millions par an dans une telle entreprise (pour équiper la Suisse entière 1,2 milliard serait nécessaire) suffirait à créer 2500 nouvelles places de travail (et pas seulement dans les ateliers de Landis et Gyr !). D'autres mesures sont imaginables à plus long terme (chauffage à distance, utilisation de l'énergie solaire, installation d'échangeurs de chaleur, etc.); il est certain qu'un programme précis, planifié pour les dix années à venir, aurait en outre des effets salutaires sur l'environnement et la santé. Et si l'on peut trouver les crédits nécessaires à l'avènement du nucléaire, pourquoi renoncer à de telles propositions qui, elles, ne grèveraient pas le budget de la Confédération ?

Donnant donnant

Les journalistes de la NZ ont évidemment également pensé au développement des transports publics, non seulement pour ses répercussions immédiates sur l'emploi, mais aussi pour ses effets à plus long terme sur l'environnement.

Il s'agirait de développer aussi par exemple le recyclage de certaines matières; selon Paul Dubach, de l'« Association suisse pour la construction du futur » on pourrait réutiliser au moins 40 % de l'aluminium (aujourd'hui 15 %), 60 % du papier (aujourd'hui 35 %), 95 % des automobiles envoyées à la démolition (90 %) ainsi que 40 % du verre (15 %). La sur-technicisation dans certains secteurs, ainsi que la sur-automatisation seraient remises en cause : à première vue, cela n'irait pas sans des coûts de production légèrement supérieurs pendant quelque temps, ni sans une diminution des revenus réels; mais pourquoi y renoncer sans même examiner soigneusement des projets concrets lorsque l'on voit la charge de l'entretien des chômeurs augmenter de semaine en semaine ?

Constitution fédérale : un débat est ouvert

Le rapport de la commission Wahlen avait déçu : cinq ans de travail et de consultations pour aboutir à une quasi-apologie de nos institutions ; les neuf Sages désignés par le Conseil fédéral étaient trop orientés « a priori » vers le « statu quo », trop raisonnables.

La nouvelle commission d'experts qui a pris la relève du groupe Wahlen est allée plus loin. Certes, les trois projets qu'elle a livrés mardi dernier à l'opinion publique, et qui devraient former ensemble la nouvelle Constitution, ne sont pas révolutionnaires. On ne bouleverse pas la réalité politique d'un pays avec un texte juridique, et une nouvelle charte, en général, ne vient que consacrer un changement dans les faits.

Les textes, qui sont maintenant mis en discussion, vont provoquer une levée de boucliers : les conservateurs crieront au sacrilège, les progressistes piafferont d'impatience. Or pour mettre en vigueur une nouvelle Constitution, il faut deux majorités, celle du peuple et celle des cantons.

Nous sommes donc sans illusions : la Suisse n'est pas prête, à court terme, à refaire 1848 ou 1874. Mais pourtant le travail livré par les « experts », après un an et demi de débats, n'est pas inutile ; il offre un cadre de réflexion pour toute une série de problèmes, urgents et moins urgents, qui se posent dès maintenant.

Un réservoir d'idées

Et si ce cadre, en bloc, n'a aucune chance de passer la rampe, il constitue un réservoir d'idées, qu'on peut approuver ou contester, mais dont il faudra bien débattre tôt ou tard.

Les projet des quarante-six présente encore un avantage ; celui de mettre à jour les liaisons étroites qui existent entre les différents éléments d'un système politique. Il y a trop longtemps qu'en Suisse nous débattons des problèmes isolément, comme si chacun pour soi ils avaient une solution idéale.

Ainsi de la fonction du parlement ; depuis bientôt dix ans, on parle de renforcer le Législatif. Comment cela est-il possible dans une démocratie référendaire où les demandes peuvent s'exprimer directement sans passer par le canal des parlementaires, où ces mêmes parlementaires peuvent être désavoués à tout moment par la « vox populi » ? La solution de la sous-commission ad hoc est claire, c'est celle des technocrates : canaliser la participation populaire pour mieux asseoir les pouvoirs constitués. On peut refuser ce choix — DP reviendra dans ses prochains numéros sur les principales propositions du projet — mais il est difficile d'écarter l'alternative.

Même problématique à propos de la répartition des compétences entre Confédération et cantons. Depuis 1848, nous vivons sur un modèle négatif à l'égard de l'Etat central ; résultat à la fois d'un fédéralisme défensif et d'un libéralisme suranné, notre pensée voit, dans toute compétence accrue de Berne, une violation de la souveraineté cantonale. Or la Confédération ne s'est chargée de tâches qu'en dernière extrémité, à cause de l'inaction des cantons, ou devant l'impossibilité où

ceux-ci se sont trouvés de répondre favorablement aux demandes de leurs ressortissants. Le projet de la commission, à ce titre, met l'accent sur la collaboration et les tâches conjointes. Il est temps que le centre et la périphérie mettent en commun leurs ressources pour apporter les réponses adéquates plutôt que de s'épuiser dans de longues campagnes visant à modifier tel ou tel point de la Constitution... avec souvent, comme seul résultat tangible, la paralysie des deux parties !

Positif enfin le fait que le projet soit publié à ce stade déjà. Il ne manquera pas d'occasions et de démarches de compromis d'où il sortira affadi et tronqué : la commission d'experts s'en chargera elle-même en premier lieu, elle qui, dans les six prochains mois, doit adopter ces trois textes en séance plénière... puis les organisations professionnelles et les partis — le patronat a depuis longtemps jugé très négativement l'idée d'une révision de la Constitution — qui seront entendus dans la deuxième moitié de l'année ; le Conseil fédéral enfin, qui devra trouver une majorité au parlement.

La main gauche et la main droite

Les Fabriques de tabac réunies SA ont donc créé une fondation pour la protection de la nature. Le but de cette nouvelle institution : « Soutenir les projets touchant à la protection de la nature en Suisse ». Cette fondation portera le nom d'une des marques de cigarettes vendues par la dite société.

Voilà qui s'appelle être en avance sur l'événement, en l'occurrence la votation fédérale sur la publicité pour le tabac et l'alcool.

Le communiqué ajoute : « Les Fabriques de tabac réunies SA se sont engagées à verser annuellement une somme de 300 000 francs à la fondation ; dès 1979, cette somme pourra être augmentée »... si les Suisses fument davantage, naturellement !

Une part du gâteau toujours plus étroite

« Une cigale des années soixante » : dans un premier volet de présentation de l'industrie horlogère, il s'imposait de montrer la façon dont cette branche importante de l'économie suisse avait passé le cap des années soixante pour aborder la présente décennie ; on a vu que l'une des caractéristiques de l'emploi a été l'embauche d'un nombre de femmes et d'étrangers toujours plus considérable, en même temps que la qualification moyenne de la main-d'œuvre diminuait sensiblement. Poursuivre ce bilan, c'est évidemment aborder la question de la rémunération de ces travailleurs. Et là aussi, les chiffres sont particulièrement révélateurs d'une certaine dégradation de la situation.

Sans doute les rémunérations dans l'horlogerie ont marqué une évolution peu favorable. En effet, il y a une dizaine d'années, les horlogers prenaient place parmi les travailleurs les mieux payés de

Suisse. Toutefois, cette position avantageuse s'est rapidement dégradée, en particulier depuis 1968. En 1963, l'horlogerie occupe le 3^e rang sur neuf branches industrielles, pour les gains horaires moyens des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés victimes d'accidents. En 1972, elle n'arrive plus qu'en 8^e position.

De 1963 à 1972, l'horlogerie enregistre l'évolution relative du gain horaire moyen par ouvrier qualifié et semi-qualifié la plus défavorable par rapport à la moyenne de l'industrie et des arts et métiers.

D'autre part, en 1974, le gain horaire moyen de l'ensemble des travailleurs victimes d'accidents de l'horlogerie était de 12 % inférieur à celui de la moyenne de l'industrie et des arts et métiers (soit Fr. 8.36, contre Fr. 9.55) ; l'horlogerie occupe ainsi le 12^e rang sur 15 branches. La situation est encore moins favorable si l'on considère les gains horaires moyens des travailleurs qualifiés et semi-qualifiés victimes d'accidents. En effet dans ce domaine, l'horlogerie arrive au dernier rang sur 13 branches prises en considération, avec moins 17 % par rapport à la moyenne de l'industrie, soit Fr. 9.22 contre Fr. 11.07.

1. Personnes occupées par entreprise dans les divers secteurs industriels suisses en 1955, 1965 et 1972

Secteur ¹	Personnes occupées par entreprise		
	1955	1965	1972
Industrie en général	9,9	14,3	74,4
Chimie	32,4	54,5	163,8
Machines, appareils, véhicules	18,0	24,8	123,1
Alimentation, boissons, tabac	66,0	77,9	79,1
Métallurgie	11,5	14,7	70,1
Papier, cuir, caoutchouc	52,8	68,1	63,8
Textiles, habillement, meubles	35,4	42,6	61,6
Horlogerie, bijouterie	21,8	27,9	58,5
Arts graphiques	9,8	12,9	53,9
Bois, meubles	4,8	6,6	31,4

¹ Annuaire statistique 1973 et OECN, rapport 1973. — Les chiffres 1955 et 1965 doivent être considérés plutôt comme des ordres de grandeur.

Ces résultats sont confirmés par l'enquête effectuée chaque année par l'OFIAMT sur les salaires et traitements. En ce qui concerne les traitements mensuels moyens des employés et des employées

2. Production de montres et mouvements de petit volume (nombre de pièces) en Suisse

Année ²	Production mondiale	Production suisse	Part de la Suisse en %
1952	61,4	34,4	56 %
1955	71,4	34,8	49 %
1960	98,1	42,2	43 %
1965	127,0	54,8	43 %
1970	173,6	73,6	42,5 %
1973	208,5	81,8	39 %
1974	225,9	87,0	38,5 %

² Rapports annuels de la Chambre suisse d'horlogerie.

3. Répartition par pays de la production horlogère mondiale pour 1974 valeur absolue ³

République Fédérale d'Allemagne	3,9 %
France	7,4 %
Grande-Bretagne	3,3 %
Italie	1,2 %
Etats-Unis	11,3 %
Japon	13,7 %
URSS	11,5 %
République Démocratique d'Allemagne	1,7 %
Chine, République populaire	4,4 %
Portugal	0,9 %
Autres pays	2,2 %
Total sans la Suisse	61,5 %
Suisse	38,5 %
Total général	100 %

³ Rapport 1974 de la Chambre suisse d'horlogerie.

en 1974, l'industrie horlogère est au 14^e rang des groupes économiques (sur 16) pour les traitements des employés (Fr. 2696.— contre Fr. 2944.—) en moyenne dans l'industrie et les arts et métiers,

et à l'avant-dernier rang pour ceux des employées (Fr. 1775.— contre Fr. 1800.— en moyenne dans l'industrie et les arts et métiers).

Cela posé, il s'agit maintenant de fixer quelques points de repères permettant de situer l'industrie horlogère dans l'économie helvétique. Et là, le nombre des personnes employées par entreprise peut donner une première indication utile. Le tableau (1) que nous publions ci-dessous impose un diagnostic : par rapport à la grandeur moyenne de l'ensemble des exploitations industrielles, la dimension des entreprises horlogères est réduite ; malgré une diminution constante du total des fabriques ou ateliers — 2316 maisons en 1955, 1432 en 1971 et 1177 en 1974 — il faut admettre que cette industrie reste caractérisée par une prépondérance des petites entreprises, si on la compare avec les autres branches industrielles ou, exercice encore plus révélateur, avec les industries horlogères implantées à l'étranger (on est en droit d'ailleurs de se demander si la disparition, ces dernières années, de nombreuses petites entreprises dans la branche est le résultat d'un véritable effort de rationalisation et de restructuration, ou plutôt, au moins en partie, la conséquence normale de la concurrence intérieure). En 1972, sur 1089 entreprises, 784 soit 71 % du total occupaient moins de 50 personnes, et les firmes regroupant plus de 500 travailleurs n'étaient qu'un nombre de 16.

A l'évidence, cette « dispersion » assurait autrefois le dynamisme de l'horlogerie ; mais ce mode de production s'est en quelque sorte figé depuis, à cause du statut horloger, à cause aussi des diverses ententes cartellaires et des monopoles constitués progressivement sur cette base. L'industrie dans son ensemble n'a pas immédiatement pâti de ce qui apparaît aujourd'hui, à beaucoup, comme un handicap : la production d'un bien monopolistique la mettait à l'abri des soubresauts conjoncturels. Mais l'irruption de la concurrence étrangère sur le marché international a montré, et montre encore la vulnérabilité de l'horlogerie suisse dont une restructuration plus poussée, deve-

nue semble-t-il pourtant inévitable, est compromise au moins à court terme, si les horlogers sont laissés à eux-mêmes.

Deuxième point de repère : les investissements. L'industrie horlogère était, et reste encore, une industrie à base de main-d'œuvre et nécessitant peu de capitaux. Cette affirmation trouve sa démonstration dans les résultats provisoires de l'enquête sur la production et la structure des coûts dans les entreprises, enquête effectuée par le Bureau fédéral de statistique.

Sans doute, faut-il faire preuve de beaucoup de prudence dans l'utilisation de ces données, qui ne concernent d'ailleurs que l'année 1970. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit de résultats qui confirment bien cette caractéristique de l'industrie horlogère. Evalués dans les entreprises comptant 10 personnes et plus, les investissements d'équipements sont beaucoup plus limités dans l'horlogerie que dans la plupart des autres groupes économiques, que ce soit par entreprise ou par personne occupée à plein temps.

En soi, cette position de l'horlogerie en matière d'investissement d'équipement n'est pas une faiblesse. Elle correspond à la réalité technique de cette industrie. Pour porter une appréciation, il conviendrait de disposer des données relatives à plusieurs années ; elles font malheureusement défaut. Il serait alors possible de cerner les efforts faits par l'horlogerie dans le domaine de la rationalisation de la production.

Troisième point de repère (dans la perspective, toujours, de situer la place et la force de l'horlogerie dans l'économie helvétique) : la valeur ajoutée. On sait que cette dernière est un indicateur utile pour apprécier le dynamisme d'une activité économique. Elle permet d'évaluer l'apport de cette activité à l'économie nationale et même régionale.

L'enquête du Bureau fédéral de statistique met également en évidence la faiblesse de la valeur ajoutée dans l'horlogerie par rapport aux autres branches économiques, que cette valeur soit estimée par entreprise, par personne occupée à plein

temps. L'horlogerie fait partie des groupes économiques à faible valeur ajoutée.

Dernier point de repère : le volume de production (tableaux 2 et 3). En 1974, la production mondiale de montres et de petits mouvements s'élevait à 225 973 000 pièces ; la Suisse en fournissait le 38,5 %, soit 87 027 000. On voit que la part helvétique est en constante diminution depuis les années cinquante ; or la production suisse est exportée à raison de 97 % ; notre industrie horlogère assure ainsi le 62,9 % de l'ensemble des exportations mondiales de montres et mouvements (la part du Japon — deuxième pays producteur et exportateur, atteint 13,8 % ; ce pays exporte environ 60 % de sa production).

C'est donc dans un tel contexte qu'apparaît soudain la montre électronique... A suivre !

Bulova Watch: pour un plan d'ensemble

« La vie économique régionale est ainsi marquée par un paradoxe des plus significatifs : les industries souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre et sont obligées de faire appel à des travailleurs étrangers, alors que la population active indigène émigre vers d'autres centres d'emplois pour exercer une profession et une activité que le marché régional ne peut lui offrir, bien que les efforts de formation aient été consentis dans la région. » C'est dans un tel contexte économique et social qu'il faut replacer le conflit exemplaire de Bulova Watch Company, à Neuchâtel : dans une étude remarquable consacrée à la région Centre-Jura¹ Denis Maillat et Jean-Pierre Pellaton ont en effet situé l'avenir de l'horlogerie en quelque sorte sous

¹ « La région Centre-Jura — Etude des potentialités et des objectifs de développement », Denis Maillat et Jean-Pierre Pellaton. Groupe d'études économiques, Université de Neuchâtel. 1975.

Bulova Watch: pour un plan d'ensemble (suite et fin)

le signe d'affrontements inévitables ; voir, par exemple, leurs constatations de base :

— « La région (il s'agit donc ici de Centre-Jura, mais le diagnostic peut être étendu à la quasi-totalité des régions horlogères. Réd.) a atteint, grâce à l'horlogerie notamment, un niveau de développement qui paraissait enviable.

— » Si sa situation actuelle est encore acceptable, ses perspectives semblent compromises notamment par certaines caractéristiques démographiques (émigration définitive, niveau de qualification de la main-d'œuvre, vieillissement de la population).

— » Le secteur secondaire régional connaît actuellement une diminution quantitative au niveau des postes d'emplois, diminution qui s'accompagne d'une baisse du niveau général de qualification.

— » La main-d'œuvre indigène se voit de plus en plus dans l'obligation d'émigrer en raison du niveau des salaires et du faible éventail des possibilités d'emplois qualifiés offerts par la base économique.

— » De nombreuses firmes ont été touchées par le phénomène de concentration et la restructuration de l'horlogerie s'est faite principalement en dehors de la région et souvent à son détriment.

— » Les centres de décision se localisent de plus en plus à l'extérieur et entraînent dans leur déplacement des postes importants de direction, de marketing, de finance et de recherche-développement.

— » Les initiatives d'extension des établissements existants, de création de nouvelles activités ou de produits nouveaux sont prises de plus en plus par des groupes extra-régionaux qui ne considèrent la région qu'en fonction du potentiel de production que constitue sa longue tradition industrielle et horlogère. »

A l'évidence, ce bilan régional confirme point par point l'examen des structures de l'industrie horlogère que nous poursuivons dans ces colonnes. Voilà qui prouve encore, s'il en était besoin,

que l'avenir de l'horlogerie doit être envisagé dans le cadre du développement global des régions concernées. L'affaire Bulova s'inscrit dans un processus qui, pour être enravé, exige des solutions d'ensemble. Par le caractère spécialement insupportable des décisions qui ont été prises — mise à l'écart des autorités et des organisations de travailleurs (aucun dialogue préalable ni avec les unes, ni avec les autres), arbitrage multinational sans appel en faveur du pôle considéré comme le plus avantageux économiquement (Neuchâtel laissé pour compte malgré les avantages concédés à Bulova), ultimatum lancé aux travailleurs sommés de « suivre le travail » sans égard pour les conséquences humaines d'une telle décision — ce scandale démontre l'urgence de la mise sur pied d'une politique de développement régional. La fermeté du mouvement revendicatif des travailleurs touchés, fermeté que l'on n'aurait pas pu même imaginer il y a à peine une année, laisse à penser que les esprits sont mûrs pour une telle entreprise.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

La peste rouge

Une nouvelle revue « Film 1, le magazine critique du film » a publié dans son premier numéro un dossier intéressant sur le film « La peste rouge » que l'ancien conseiller fédéral Jean-Marie Musy et son « Action suisse contre le communisme » avaient présenté en première représentation privée le 24 octobre 1938 au cinéma Capitole de Fribourg. Le dossier reproduit un certain nombre d'articles de journaux alémaniques et donne une analyse détaillée du film dont personne ne se souvenait jusqu'à ce que Freddy Buache le redécouvre.

Un autre film a fait parler de lui dans la presse lors de sa projection à la Télévision alémanique : Robert Dindo a consacré un long métrage aux « Suisses dans la Guerre d'Espagne ». La projection n'a pu avoir lieu (nous mentionnions le fait en page 1 de notre dernier numéro ; voir ci-dessous la restitution des passages attaqués) qu'après élimination d'une séquence de deux minutes et demi tenant en des définitions de la démocratie que donnent ces anciens combattants de gauche et d'extrême-gauche.

Des avis partagés

Or, suite à ces critiques, la télévision a consacré sa dernière émission contradictoire à des transmissions TV contestées dans le cadre du thème « Censure à la télévision, ou responsabilité rédactionnelle à la télévision ». Les avis s'y sont révélés très partagés sur le droit et l'opportunité d'imposer des coupures éventuelles.

Les téléspectateurs ont eu connaissance des déclarations qui avaient été éliminées. Ils ont aussi visionné un film éliminé avant les dernières élections nationales, parce qu'y transparaissait une volonté manifeste de la réalisatrice d'amener les femmes à voter pour des femmes (la quasi unanimité des participants au débat s'est faite là pour admettre les raisons de l'élimination).

— Il y a de fortes chances que ceux qui se renseigneront à l'avenir sur le développement des moyens de communication de masse dans la République populaire de Mongolie trouveront leur information de base précise et détaillée dans un article de Paul Roth publié par la « Neue Zürcher Zeitung » (6). Sacrée NZZ !

— « Der Schweizerische Beobachter » (L'observateur suisse), bimensuel fort populaire, qui a peut-être servi de modèle à « 30 Jours », vient d'entrer dans sa cinquantième année de parution. Journal critique ayant contribué à éliminer bien des injustices, « Der Schweizerische Beobachter » a démontré qu'un journal peut se développer, s'il sait plaire à ses lecteurs, même lorsqu'il se permet d'avoir une opinion.

Pour le bien des téléspectateurs

Il vaut la peine de revenir sur les passages censurés à la TV alémanique lors de la diffusion du film de Richard Dindo « Des Suisses dans la guerre d'Espagne » (voir plus haut, premier point de « La semaine dans les kiosques alémaniques » ; voir aussi DP 344). Pour deux raisons au moins : le contenu même des minutes éliminées montre, de façons presque caricaturale, l'extrême fragilité du climat de « tolérance » régnant dans les cercles dirigeants du petit écran outre-Sarine, d'une part ; cet événement permettra, d'autre part, d'apprécier les débouchés réels des films tournés dans notre pays : on sait en effet que les lois du système commercial de distribution dans les salles obscures condamnent en effet ces œuvres à passer sur le petit écran, pour une vision unique, à une heure souvent défavorable. Voilà qui situe également le contexte économique des « Journées soleuroises du cinéma suisse » qui se terminent précisément ce week-end ! Voilà qui permet d'apprécier l'importance d'efforts tentés ici et là — Centre national du cinéma, Film pool, Centre d'animation du cinéma, etc. — pour montrer le septième art helvétique !

Voici donc les réponses qu'ont données les anciens combattants d'Espagne à la question « Qu'est-ce que la démocratie ? » et qui ont été éliminées du film :

— « Je pense que la démocratie est la meilleure forme de gouvernement qu'il peut y avoir pour le peuple. C'est-à-dire, elle pourrait être la meilleure, si les grandes entreprises industrielles n'avaient pas trop de poids et n'influençaient pas le gouvernement pour qu'il garde leurs intérêts. » (Emil Hächler, brocanteur, a combattu dans le bataillon « Tchapaïev » de la 13e Brigade internationale ; emprisonné après son retour en Suisse.)

— « La démocratie n'est qu'un mot qui peut

prendre plusieurs sens. Nous avons, en Suisse, une démocratie bourgeoise caractérisée par le fait que seuls ceux qui en ont les moyens peuvent tirer profit des droits et libertés garantis par la Constitution. » (Helmut Zschokke, opticien, emprisonné pendant deux mois et demi, et renvoyé de l'université pour prétendu enrôlement de citoyens suisses dans des services militaires étrangers ; Zschokke était étudiant en histoire, et dut choisir un autre métier.)

— « La démocratie, c'est la liberté sans l'exploitation de l'homme par son prochain. » (Hans Nüssler, contremaître, a combattu dans les 11e et 14e Brigades internationales ; emprisonné après son retour d'Espagne.)

— « La démocratie ? C'est la révolution telle que nous l'avons connue en 1936 à Barcelone... » (Lola Nüssler-Roja, ménagère, ancien membre du syndicat anarchiste CNT, a travaillé, pendant la Guerre civile, comme infirmière dans un hôpital où elle a connu le volontaire suisse Hans Nüssler, alors blessé.)

— « ... c'est avant tout la liberté spirituelle, et la nécessité de limiter, autant que cela est raisonnable, les libertés d'ordre économique, et c'est le pouvoir qui va du bas vers le haut... » (Hans Hutter, garagiste, a combattu dans les bataillons « Thälmann » et « Beimler », non condamné parce que revenu en Suisse pour son cours de répétition.)

— « Démocratie veut dire pouvoir populaire, mais nous sommes loin de là, ce que nous avons c'est plutôt pour le dimanche, tandis que nous avons besoin d'une démocratie pour tous les jours. » (Jonny Linggi, marchand de livres d'occasion, a combattu dans le bataillon « Edgar André » qui était le premier à prendre part aux combats devant les portes de Madrid. « Madrid sera la tombe du fascisme... » ; emprisonné après son retour.)

— « La démocratie est une forme de gouvernement qu'on a envisagé chez nous tout au début, mais tout a changé ensuite, car c'est l'argent qui règne maintenant. » (Marie Gasser, veuve de

l'ancien combattant d'Espagne Alfons Gasser, ouvrière.)

— « La démocratie idéale n'existe pas. Les démocraties sont toujours liées aux rapports de classe et de propriété. Nous avons une démocratie bourgeoise dans laquelle la bourgeoisie détient le pouvoir. » (Paul Thalmann, ouvrier en bâtiment, ancien correspondant de la presse socialiste suisse en Espagne, résistant en France durant la Guerre mondiale.)

— « Les intérêts économiques et financiers dominent dans tous les secteurs. Le citoyen ordinaire n'a rien à dire. » (Klara Thalmann, a combattu dans la « Colonna Durruti » anarchiste.)

— « La démocratie, voilà un mot creux, j'ai l'impression que c'est un mot creux qui ne veut rien dire du tout... » (Fernand Jossevel, mécanicien, a combattu dans la 86e Brigade internationale ; emprisonné après son retour d'Espagne.)

— A propos de l'élimination de ces passages par la Télévision suisse-alémanique, Richard Dindo, auteur du film « Schweizer im spanischen Bürgerkrieg », a déclaré : « Ce sont là des déclarations de gens qui ont risqué leur vie pour défendre une république bourgeoise abandonnée par les démocraties bourgeoises et qui ont été punis après leur retour en Suisse par des autorités dont les sympathies étaient du côté de Franco. Ces réponses ont été données par des gens qui, dans les années trente, ont combattu le fascisme en Suisse aussi. (...) Comme cinéaste engagé qui ne vit pas de son travail, je confirme les affirmations des combattants d'Espagne regardant notre démocratie, et je pense que je serai rejoint par tous les ouvriers, étudiants, journalistes, enseignants et recrues qui, dans notre pays, perdent souvent leur emploi et leur droit à l'existence à cause de leurs convictions politiques. Les combattants d'Espagne ont un droit politique et moral de parler de la fragilité et de l'imperfection de notre démocratie. Ils l'ont acquis dans le quartier universitaire de Madrid, à Guadalajara, à Brunete, dans les centres d'accueil français et dans les prisons suisses. Qui peut prétendre en avoir fait autant ? »

13 milliards de gains et pas un sou d'impôts

43 % d'augmentation en 1975 : la bourse suisse s'est comportée honorablement. Si la valeur des actions ne retrouve pas les sommets de 1972, elle est cependant supérieure de moitié à ce qu'elle était en 1966-1967, et trois fois plus importante qu'en 1959. A moyen terme, les gains l'emportent nettement sur les pertes !

En 1975, et pour les actions suisses seulement, les gains boursiers s'élèvent à plus de treize milliards sur lesquels aucun impôt n'est prélevé : les plus-values mobilières ne sont pour ainsi dire pas imposées en Suisse, alors qu'elles le sont aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suède... Peut-être, à l'exemple de la France, (du moins dans l'intention originale), est-ce le moment de frapper d'un impôt ce gain qu'aucun travail ne justifie ?

Les obstacles politiques sont ici de taille. Cet

impôt, malgré la dispersion des actions, toucherait essentiellement les très gros revenus, ceux dont le poids est déterminant dans l'adoption de la législation fiscale et de ses applications...

Rentrées dérisoires

Bien plus, ce type d'impôt présuppose, comme aux Etats-Unis, le contrôle des transactions auprès des agents de change et des banques. Les expériences des quelques cantons suisses qui ont voulu introduire cet impôt ont abouti à des « rentrées » dérisoires, tant les autorités politiques se trouvent démunies devant la fraude fiscale qu'autorise le secret bancaire et la manière dont les banquiers l'interprètent. La justice fiscale n'est pas pour demain.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

L'antique malédiction de Babel

Avez-vous de l'intérêt pour l'*espéranto* ?

A dire vrai, en ce qui me concerne, je n'en avais guère : mon peu d'aptitudes pour les langues... et le fait que celles que j'ai apprises tant bien que mal, je les ai apprises pour pouvoir lire... L'anglais pour pouvoir lire... Conan Doyle ! mais aussi Dickens, et plus tard Hemingway, Dos Passos ; l'italien, pour lire Pirandello, puis Moravia et Pratolini...

D'un autre côté, en suivant par exemple à la télévision, la dernière campagne présidentielle française ; en voyant tel ou tel candidat réclamer en faveur du provençal ou du breton ou du basque, je me sentais très « du côté de Michelet », lequel pense que si l'antique malédiction de Babel doit disparaître, ce ne peut être qu'au prix du sacrifice des parlars locaux et, qu'après tout, ce sacrifice est un moindre mal.

Je me suis donc plongé avec réticence dans toute

une documentation que m'envoyait l'organisation « L'espéranto à l'école ». Je dois avouer que je demeure perplexe... Cependant, j'ai été bien surpris et dans une certaine mesure ébranlé

— en découvrant, par exemple, un prospectus magnifique de la Fiat 126 en espéranto ;

— d'autres prospectus touristiques de Bulgarie, de Finlande, du Danemark et de Hanovre, également en espéranto ;

— en apprenant que, du 7 au 9 mai 1974, il y avait eu à Varsovie un « Symposium international de géologie » pour lequel les langues officielles étaient le polonais et l'espéranto ;

— que le 3 janvier 1975 s'était tenue à Budapest une « Conférence de pédagogie cybernétique » en hongrois et en espéranto ;

— que des thèses de doctorat avaient été soutenues en espéranto : à l'Université d'Amsterdam,

de mathématiques, et à l'Université de Kagawa (Japon), de bio-chimie ;

— que l'« Université internationale d'été » de Hambourg (juillet 1975) avait adopté l'espéranto pour aborder les aspects juridiques de base des organisations européennes, mais aussi des problèmes d'écologie, de zoologie, etc. ;

— que le maréchal Tito s'était entretenu en espéranto avec je ne sais quel chef d'Etat (je n'ai malheureusement pas retrouvé la référence dans la très riche documentation qui m'a été envoyée) !

Une seconde langue

Or, pour en revenir à ce que je disais plus haut concernant les dialectes, patois et autres parlars locaux, comme l'écrit me semble-t-il fort intelligemment un espérantiste, « L'emploi de l'espéranto comme *seconde* langue permettrait (...) aux langues des minorités de mieux se protéger des attaques des « grands » et éviterait des dégénérescences du genre « franglais ».

Après tout... Qu'en pensez-vous ?

J. C.

1976, ENCORE

Nous refusons toute publicité, comme du reste toutes subventions partisanes : les abonnements seuls font vivre « Domaine public ». La majorité de nos lecteurs l'ont compris et ont renouvelé leur confiance à l'équipe de DP pour 1976 sous la forme d'un versement de 40 francs, prix d'un abonnement annuel. Merci !

Il reste cependant encore des abonnés qui ne se sont pas encore acquittés de cette tâche. Qu'ils sachent qu'en le faisant, ils permettent vraiment la poursuite de l'expérience de DP dans les meilleures conditions ; qu'ils sachent qu'en le faisant rapidement, ils épargnent du travail (rappel, correspondance) à notre administration. Merci d'avance !

PS. Notre formule abonnement-cadeau est valable jusqu'à fin janvier : 60 francs en tout et pour tout pour payer votre dû et offrir DP à un destinataire de votre choix jusqu'à fin 1976.